



COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Budget annexe régional

Conseil d'administration du 6 mars 2026

Depuis 2013, un budget annexe est adossé au budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique, centre coordonnateur régional pour les Pays de la Loire.

Ce budget annexe correspond au budget régional, outil au service de la mise en œuvre du schéma régional de mutualisation, de coopération et de spécialisation signé par les cinq centres de gestion des Pays de la Loire en septembre 2022.

Ce budget ne présente des opérations qu'au titre de la section de fonctionnement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRES	CA2024	CA2025	Différence
013	ATTENUATION DE CHARGES	645,92	-	- 645,92
70	PRODUITS DES ACTIVITES	1 308 257,02	1 298 087,86	- 10 169,16
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	3 608,37	-	- 3 608,37
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 052,40	-	- 7 052,40
	TOTAL RECETTES	1 319 563,71	1 298 087,86	- 21 475,85

Les recettes de l'exercice s'élèvent à 1 298 087 € soit une diminution de 1,63 % par rapport à 2024. Le taux de réalisation des recettes est de 101 %.

Cette variation s'explique essentiellement par la **dotation du CNFPT**, qui représente 95% des recettes. Elle est en baisse par rapport à 2024, année sur laquelle la dotation avait été calculée sur 13 mois. Elle s'élève ainsi à 1 231 612 €, soit 1 117 688 € pour la part concours et 113 924 € pour la part FMPE.

A ce transfert, vient s'ajouter le **remboursement des coûts lauréat** pour les candidats relevant de centres de gestion ou de collectivités n'ayant pas participé aux frais d'organisation du concours. Il représente 66 475 € en 2025.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CHAPITRES	CA2024	CA2025	Différence
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	917 240,76	884 662,20	- 32 578,56
012	CHARGES DE PERSONNEL	106 941,55	489 671,18	382 729,63
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COU	875,09	237,60	- 637,49
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	882,60	-	- 882,60
	TOTAL DEPENSES	1 025 940,00	1 374 570,98	348 630,98

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 1 374 570 €, soit une hausse de 34 % par rapport à l'exercice 2024 et un taux de réalisation par rapport au BP de 70%.

Cette hausse s'explique par la mise en application de l'avenant n°1 au schéma de coopération régionale, actant le **versement d'une partie du résultat excédentaire** aux centres de gestion de la coopération sur la base du temps passé par leurs équipes à l'activité régionale. Ce versement représente un montant total de 437 370 €, qui vient s'ajouter au **remboursement des postes dédiés à la coopération** dont la masse salariale est portée par le budget principal du Centre de gestion de Loire-Atlantique (52 300 €, inférieur à la prévision du fait de l'absence prolongée d'un des agents).

Les concours restent le principal poste de dépense du budget régional pour un total de 867 789 € couvrant :

- le versement d'une partie de la dotation du CNFPT au budget inter-régional grand ouest pour l'organisation des concours relevant de cet échelon, soit 658 710 € en 2025 (soit 85% de la somme initialement prévue au BP) ;
- les remboursements et prises en charge directes de frais d'organisation de concours : 192 406 € dont 159 534 € reversés au Centre de gestion de la Vendée pour l'organisation du concours de rédacteur en 2023 ;
- la prise en charge des coûts lauréats auprès des centres de gestion des autres régions : 16 683 €.

Les autres postes de dépense financent les différents volets du plan d'action du schéma régional, à savoir :

- le **dispositif de protection sociale complémentaire**, avec des dépenses réduites en cette année charnière entre lancement du dispositif prévoyance et préparation du dispositif santé : 3 570 € (frais de marché et d'accompagnement juridique) ;
- la **promotion de l'emploi public**, principalement à travers l'organisation de la conférence régionale de l'emploi territorial et la formation au métier de secrétariat général de mairie (6 315 €)
- le **dispositif de signalement**, avec des dépenses réduites aux frais de marché (1 188 €) avant un déploiement début 2026.

RESULTAT DU BUDGET ANNEXE

	CA2024	CA2025
Recettes réelles de fonctionnement	1 319 563,71	1 298 087,86
Dépenses réelles de fonctionnement	1 025 940,00	1 374 570,98
Épargne brute	293 623,71	- 76 483,12

Le résultat de l'année 2025 présente un déficit de - 76 483 €, réduit par rapport à la prévision initiale (- 242 101 €).

Le résultat cumulé à l'issue de l'exercice 2025 s'élève à 2 352 563 €.